



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, dans la salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 2 décembre 2022
Présents : 22
Votants : 27

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoins

Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN, Mildred PUISSANT, Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à

Jean-Marc SIOZAC

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

Charlotte LE MAITOUR

Isabelle DUPRÉ a donné pouvoir à

Christophe LASSERRE

William NETO DE JESUS a donné pouvoir à

Laurence AUDIBERT

Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à

Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-56 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETUDE SURVEILLEE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Démocratie locale, Vie des quartiers, Actions intergénérationnelles et solidarités, Affaires scolaires et Péri-scolaires, Petite enfance en date du 24 novembre 2022,

CONSIDERANT que le règlement intérieur nécessitait une mise à jour et des précisions pour les familles,

ENTENDU l'exposé de Mme DESCOUX, Adjointe au Maire, déléguée Démocratie locale, Vie des quartiers, Actions intergénérationnelles et solidarités, Affaires scolaires et Péri-scolaires, Petite enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur de l'étude surveillée joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

DIT que le règlement intérieur de l'étude surveillée sera envoyé aux enseignants, à toutes les familles concernées et publié sur le site de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 décembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET